

*Décision du Président de la Communauté d'agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**ACCORD-CADRE DE PROGRAMMATION, D'EXPERTISE ET D'ASSISTANCE POUR LES  
OPERATIONS DE TRAVAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION -  
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1**

Vu la décision n°2019/694 en date du 11 décembre 2019, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé de signer l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents ayant pour objet la programmation, l'expertise et l'assistance pour les opérations de travaux de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, pour une durée initiale d'un an à compter de la notification de l'accord-cadre, reconductible trois fois dans les mêmes conditions, avec la société VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE, ayant son siège social à Wasquehal(59441), 80, rue de Marcq, pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent pour la réalisation d'une étude de sureté et de sécurité publique dans le cadre de la construction d'une piscine nouvelle et la réhabilitation d'une piscine de plein air à Bruay-la-Buissière, et que l'attributaire de l'accord-cadre a été consulté,

Considérant qu'après analyse de l'offre remise par la Société VERDI, celle-ci est considérée économiquement avantageuse pour un montant de 9 300€ HT et pour une durée d'exécution de 10 mois à compter de la notification du marché. ]

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché subséquent n°1 à l'accord-cadre de programmation, d'expertise et d'assistance pour les opérations de travaux de la Communauté d'agglomération, ayant pour objet la réalisation d'une étude de sureté et de sécurité publique dans le cadre de la construction d'une piscine nouvelle et la réhabilitation d'une piscine de plein air à Bruay-la-Buissière, à la société VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de le signer pour un montant de 9 300 € HT et une durée d'exécution de 10 mois à compter de la notification du marché.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 25 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 25 juin 2020  
Et de la publication le : 25 juin 2020  
Le Président,  
Certifié signé

**WACHEUX Alain**

Le Président,  
Certifié signé

**WACHEUX Alain**